

MEMO PREVENTION VIOLENCES DES DIRIGEANTS ET ENCADRANTS

Les phénomènes de violence, discrimination, homophobie ou pédocriminalité qu'on constate aujourd'hui dans notre société sont, malheureusement, également présents dans le sport. Le tir à l'arc n'est pas épargné.

La lutte contre toutes ces formes de violence est un engagement du ministère chargé des Sports et la Fédération Française de Tir à l'Arc s'y associe pleinement.

Il est de **notre responsabilité** :

- d'adapter nos modes de fonctionnement afin de proposer un environnement de pratique sécurisé;
- de signaler toute situation ou comportement qui met en danger ou ne respecte pas autrui.

Vous trouverez plus d'informations et documents utiles sur :

<https://www.ffta.fr/prevention>.

Le plan de prévention de la FFTA prévoit différentes actions de sensibilisation, de formation et de contrôle. Dans ce cadre, pour accompagner les dirigeants, les éducateurs, les bénévoles...ce mémo est mis à votre disposition afin de véhiculer les bonnes pratiques, les bons réflexes à avoir dans le but de mieux protéger nos pratiquants notamment les plus vulnérables. Les adopter doit également permettre de vous préserver.

**ZERO TOLERANCE
POUR LES VIOLENCES**

#TousConcernés

Prévention violences

Avoir les bons réflexes

#TousConcernés



Ma responsabilité

- En tant que président :
- **Je déclare** les dirigeants et les éducateurs licenciés (entraîneurs bénévoles diplômés ou non, accompagnateurs, stagiaires en formation...) sur l'extranet fédéral.
- Grâce à cette déclaration, le contrôle de l'honorabilité (obligation légale) peut être effectué par les services de l'Etat. Le risque de récidives est ainsi diminué.
- Pour les encadrants professionnels, **la carte professionnelle** reste à vérifier chaque année.
- Des temps de **sensibilisation** sur la lutte contre les violences en début de saison et des rappels tout au long de l'année sont organisés dans le club.
- En tant qu'encadrant, notamment de jeunes archers mineurs, je m'assure de mettre en place **un mode de fonctionnement qui les préserve**.



Mon positionnement

- **J'évite toute marque d'affection ou contact individuel** avec l'un des archers :
 - J'évite de me retrouver isolé(e) avec un pratiquant.
 - Je mets les parents en copie des échanges avec les pratiquants mineurs.
 - Pas de relations privilégiées ou trop démonstratives avec les pratiquants
(Ex : pas d'embrassades, pas de cadeaux aux pratiquants, etc.).
- **Je salue par une « poignée de main » ou un tchek**, plutôt qu'une bise ou une accolade ;
- Lorsque l'apprentissage technique nécessite des manipulations, j'annonce distinctement mes intentions avant tout contact physique et m'assure de l'accord de l'archer. **Tout autre contact physique est à bannir**.
- Par une pédagogie et une communication adaptées, je veille à ce que mes paroles et gestes ne soient pas blessants et **respectent l'individu** dans sa globalité.

Prévention violences

Avoir les bons réflexes

#TousConcernés



Déplacement

- **J'évite de transporter un enfant seul** dans mon véhicule.
Si ça n'est pas possible, je propose un fonctionnement alternatif comme : se coordonner avec les parents pour préciser le point de départ et le point d'arrivée ainsi que le trajet qui sera effectué. Ne pas faire de détours non prévus. Avertir les parents de l'heure d'arrivée ou prévenir lors du départ du lieu de compétition, du stage...
- Dans la mesure du possible, je transporte les archers, à l'arrière du véhicule.
- Au retour et ce, avant de quitter le lieu de rendez-vous, **je m'assure que tous les enfants ont été récupérés par leurs parents** ou redéposés au domicile sur demande de ceux-ci.

Hébergement



- En tant qu'adulte, **je ne dors pas dans la même pièce que les enfants mineurs** qui sont sous ma responsabilité.
- Dans les dortoirs, les sanitaires, je pense à **séparer** :
 - les pratiquants mineurs et majeurs.
 - les pratiquantes des pratiquants
- Je vérifie **qu'aucun adulte non autorisé n'aït accès aux « espaces intimes » des enfants**.
- **Je respecte les « espaces intimes » des pratiquants en n'y accédant pas** (sauf en cas de problèmes qui nécessitent l'intervention d'un adulte).
- **Je fais interdire et je m'interdis de prendre des photos ou des vidéos des pratiquants dans les « espaces intimes »** (par les adultes ou les enfants).

PREVENIR

Prévention violences

Avoir les bons réflexes

#TousConcernés



Ce qui peut m'alerter

- Des **absences** répétées et inhabituelles ou une **démotivation persistante**.
- Des **performances inhabituelles** (manque de régularité, chute brutale du nombre de points, etc.).
- Des **réactions disproportionnées ou inhabituelles** (violence/agressivité, susceptibilité, comportement fuyant, angoisse, manque de concentration, etc.).
- Une tendance à l'**isolement**.
- Un **changement radical dans la manière de s'habiller** (tenue de ville et/ou tenue de sport).
- **Changements physiques** : perte de poids/prise de poids, changement d'apparence.
- Apparition de **marques inhabituelles sur le corps** / automutilations.

L'attitude à adopter

- S'il s'agit de ma propre interprétation/analyse : je fais confirmer mes interrogations par un autre adulte.
- Je sonde subtilement (pour ne pas alarmer ou risquer de propager une « rumeur ») l'entourage proche du pratiquant, au sein du club (coéquipier, amis, etc.).
- Je tente d'engager la conversation avec le pratiquant pour connaître ses motivations/ses craintes/sa situation.
- Je lui communique les numéros utiles auprès de qui il parlera peut-être plus facilement.
- Je fais un point avec ses parents, après m'être assuré qu'ils n'étaient pas impliqués dans le « mal-être » de l'enfant.

VEILLER ET REAGIR



ZERO TOLERANCE POUR LES VIOLENCES

#TousConcernés

Je suis témoin ou on me signale un fait qui nécessite une intervention

Comment réagir ?

- **J'évite les réactions excessives ou minimalistes.**
- **Je rassure** la victime ou la personne qui apporte le témoignage et lui notifie qu'elle a été entendue : **je la félicite et la remercie pour sa confiance.**
- **J'informe la victime ou le témoin qu'un processus d'actions va être mis en place** : les faits qui ont été rapportés nécessitent l'intervention d'une tierce personne dans un souci de protection (sans forcément expliciter l'étendue du protocole pour éviter d'effrayer la victime).
- Si la victime est mineure, je lui demande de **ne pas divulguer les faits auprès des autres jeunes**. Si le sujet doit être abordé, les adultes s'en chargeront.
- **Je reste vigilant**. Je garde un œil sur la victime, la rassure par ma présence, mon regard, sans en faire trop.

L'enquête n'est pas du ressort de l'encadrant.

Pour protéger : **JE SIGNALE** auprès d'une structure ressource.

Numéros d'urgence : 17 et 114

- 119 « **Enfance en danger** »
- signal-sports@sports.gouv.fr
- **Cellule Prévention-protection de la FFTA**
mail : prevention-protection@ffta.fr
Tél. : 01.58.03.58.69
What's App : 07.50.55.46.04
- Comité National **contre le Bizutage** : 06.07.45.26.11 ou 06.82.81.40.70
- Victimes majeures : **3919** Violences Femmes info
- Le Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation (CNAPR) : 0 800 005 696 (appel gratuit)



SIGNALER



ZERO TOLERANCE POUR LES VIOLENCES

#TousConcernés

EQUIPEMENTS SPORTIFS : AFFICHAGE OBLIGATOIRE

Affichage obligatoire sur la cellule Signal-Sports

L'affichage d'informations sur la cellule Signal-Sports obligatoire dans tous les établissements d'activités physiques et sportives depuis le 19/11/2025.

Téléchargement des affiches depuis ce lien (et sur l'espace dirigeants) :

[Affichage obligatoire sur la cellule Signal-Sports | sports.gouv.fr](https://www.sports.gouv.fr/affichage-obligatoire-sur-la-cellule-signal-sports-9993)

<https://www.sports.gouv.fr/affichage-obligatoire-sur-la-cellule-signal-sports-9993>



SIGNALER